



Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2018

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 19 septembre 2018
2. Présentation des priorités pour la rentrée scolaire 2018-2019
3. Divers

*

Présents : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, M. Lex Delles, M. Georges Engel, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Claudine Konsbruck remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Claude Lamberty

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Lex Folscheid, M. Romain Nehs, Mme Francine Vanolst, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Tess Burton, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Josée Lorsché, Mme Martine Mergen, M. Laurent Zeimet

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : M. Lex Delles, Président de la Commission

*

- 1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 19 septembre 2018**

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

- 2. Présentation des priorités pour la rentrée scolaire 2018-2019**

M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse présente les priorités pour la rentrée scolaire 2018-2019, pour le détail desquelles il est renvoyé au document figurant en annexe du présent procès-verbal. Les points majeurs se présentent comme suit :

- la gratuité des manuels scolaires au lycée : grâce à une application en ligne, l'élève sélectionne les manuels qu'il peut à la suite retirer en librairie. Selon M. le Ministre, ce système a fait ses preuves lors de la rentrée scolaire 2018-2019. Un « helpdesk » a été mis en place auquel les utilisateurs ont pu s'adresser en cas d'erreur de manipulation ;

- la diversification de l'offre scolaire, avec l'ouverture du Lycée Edward Steichen à Clervaux et l'Ecole internationale de Mondorf-les-Bains. Ces deux établissements, de même que le Lënster Lycée à Junglinster, offrent désormais des classes européennes agréées. Suite à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement secondaire (loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire), plusieurs établissements de l'enseignement secondaire classique ont apporté des adaptations aux sections existantes, tandis que de nouvelles sections sont créées dans l'enseignement secondaire général. A noter que des classes préparant au baccalauréat international en anglais sont dorénavant offertes au Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette ;

- l'introduction du « blended learning » (« apprentissage mixte ») pour les modules préparatoires de la formation de technicien de la formation professionnelle. Cette démarche vise à permettre à l'élève d'effectuer 75 pour cent du travail à distance et 25 pour cent des cours en présentiel ;

- la transposition des plans de développement scolaires dans les écoles et les lycées ;

- l'introduction de nouveaux brevets de technicien supérieur (« BTS »), tels que le BTS en « hospitality management » offert par l'Ecole d'hôtellerie et de tourisme Luxembourg ou les BTS en « game programming and game design » et en « game art and game design » au Lycée des Arts et Métiers ;

- une nouvelle approche pour l'apprentissage des langues aux cycles 1 et 2 de l'enseignement fondamental, grâce à un nouveau recueil et un nouveau matériel didactique. Au cycle 2, la familiarisation avec le français se fait de façon exclusivement orale, dans la continuité du programme d'éducation plurilingue introduit à la crèche et de l'accès naturel au français pratiqué au cycle 1 ;

- la promotion de la culture luxembourgeoise, par l'introduction de la Journée du patrimoine culturel, ainsi que la mise en place d'outils tels que la plateforme « Lucilin », l'activité pédagogique « Eis gebaute Welt », le site internet « kulturgeschichte.lu » ainsi que le projet « kulturama.lu » ;

- un accès généralisé des élèves de l'enseignement fondamental et des classes inférieures de l'enseignement secondaire à la plateforme « MathemaTIC », qui constitue un projet phare en vue d'enrichir le matériel didactique classique d'une dimension numérique ;

- la mise en place de nouvelles structures telles que les commissions nationales des programmes à l'enseignement fondamental, le Conseil national des programmes, l'Observatoire de la qualité scolaire, la représentation nationale des parents et le médiateur scolaire ;

- l'introduction de cours de base et de cours avancés en langues et en mathématiques aux classes inférieures de l'enseignement secondaire général. Des adaptations sont également

apportées à l'offre linguistique des classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement secondaire général ;

- l'adaptation des modalités de l'examen de fin d'études de l'enseignement secondaire général et une certification plus complète, grâce au complément au diplôme qui permet à l'élève souhaitant poursuivre des études supérieures de disposer d'un dossier plus complet à soumettre aux universités ou écoles supérieures. Selon M. le Ministre, le léger recul du taux de réussite à l'examen de fin d'études de la session 2018 de l'enseignement secondaire classique montre que les adaptations apportées audit examen n'ont pas conduit à un nivellement vers le bas de la qualité du diplôme. Au contraire, l'importante hausse des mentions « excellent » attribuées aux élèves montre que les objectifs de la réforme ont été atteints, à savoir de permettre aux élèves de se concentrer davantage sur les disciplines qu'ils présentent à l'examen et d'obtenir de meilleures notes ;

- le renforcement de l'encadrement périscolaire à l'enseignement secondaire, grâce notamment à la mise à disposition de 35 postes supplémentaires, en vue de mettre en place une offre d'accueil à temps plein ;

- la mise en place des centres de compétences pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques, qui se voient attribuer 127,5 postes de personnel supplémentaires, auxquels s'ajoutent 230 postes supplémentaires dans le domaine des équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques et des instituteurs spécialisés dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou spécifiques ;

- la création de six centres de prise en charge socio-éducative intensive pour accueillir des enfants qui souffrent de graves problèmes comportementaux et manifestent des comportements inadaptés en classe.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- Suite à un questionnaire afférent d'une représentante du groupe politique CSV, M. le Ministre explique que des pourparlers sont en cours avec la commune de Clervaux en vue de l'intégration des classes de l'enseignement primaire européen du Lycée Edward Steichen dans l'école fondamentale de Reuler, qui est en cours d'élargissement. Ceci permettrait d'organiser des activités communes pour les élèves de l'enseignement fondamental « classique » et de l'enseignement primaire européen. De même, des structures telles que la maison relais pourraient être utilisées par les élèves des deux ordres d'enseignement.

- Suite à un questionnaire afférent d'une représentante du groupe politique CSV, il est convenu que des informations sur les établissements scolaires proposant le « blended learning » pour les modules préparatoires de la formation de technicien de la formation professionnelle seront mises à disposition de la Commission.

- Une représentante du groupe politique CSV se renseigne sur les établissements scolaires qui ont opté pour une différenciation interne, voire externe, des cours de base et de cours avancés en langues et en mathématiques aux classes inférieures de l'enseignement secondaire général. Il est convenu que les informations afférentes seront transmises à la Commission.

- Suite à un questionnaire afférent d'une représentante du groupe politique CSV, il est précisé que le coût de production du clip d'animation résumant les mesures mises en place au cours de la législature 2013-2018 dans les domaines de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est de 15.000 euros.

- Une représentante du groupe politique CSV se renseigne sur le cadre du personnel des six centres de prise en charge socio-éducative intensive. M. le Ministre explique que ledit cadre est composé en première ligne de professionnels disposant d'une formation socio-éducative. A noter que les six centres répartis au niveau régional sont gérés par des associations sans but lucratif telles que la Croix-Rouge ou la « Fondatioun Lëtzebuerger Kannerduerf ». Les six centres, qui ont une capacité d'accueil de cinquante places au total, visent à accueillir les enfants qui, jusqu'alors, ont souvent été pris en charge par des structures spécialisées situées en dehors du Grand-Duché. M. le Ministre dit ne pas exclure de telles prises en charge à l'étranger à l'avenir, s'il s'avère que les structures concernées sont plus aptes à venir en aide à l'enfant que les centres au Luxembourg. L'orateur se dit disposé à donner des explications supplémentaires sur le fonctionnement des structures de prise en charge socio-éducative intensive lors d'une prochaine réunion de la Commission.

3. Divers

M. le Président de la Commission informe les membres que le procès-verbal sous rubrique leur sera transmis pour approbation par voie de courrier électronique.

Luxembourg, le 28 septembre 2018

La Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président de la Commission de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,
Lex Delles

Annexe :

Document pdf : « Rentrée 2018-2019 : Le développement dans la continuité »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Dossier de presse

Rentrée 2018-2019 : Le développement dans la continuité

13 septembre 2018

CONTENU

I. SOUTIEN AUX FAMILLES	5
I.1. DES MANUELS SCOLAIRES GRATUITS POUR LES LYCÉENS	5
II. DIVERSIFICATION DE L'OFFRE SCOLAIRE	5
II.1. NOUVELLES OFFRES	5
II.1.1. DEUX NOUVELLES ÉCOLES OUVRONT LEURS PORTES À CLERVAUX ET À MONDORF-LES-BAINS	5
II.1.2. DES NOUVELLES CLASSES EUROPÉENNES AGRÉÉES OUVRONT DANS TROIS ÉCOLES	6
II.1.3. À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE ET GÉNÉRAL	7
II.1.4. À LA FORMATION PROFESSIONNELLE	7
II.2. TRANSPOSITION DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES ET LES LYCÉES	8
II.3. NOUVELLES DÉNOMINATIONS POUR PLUSIEURS LYCÉES	8
II.4. DE NOUVEAUX BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS, BAC+2)	8
III. QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DES APPRENTISSAGES	9
III.1. APPRENTISSAGE DES LANGUES	9
III.2. PROMOTION DE LA CULTURE LUXEMBOURGEOISE	10
III.2.1. UNE JOURNÉE DU PATRIMOINE CULTUREL	10
III.2.2. DES OUTILS POUR DÉCOUVRIR LA CULTURE LUXEMBOURGEOISE EN CLASSE	10
III.2.3. KULTURAMA.LU	10
III.3. L'ÉCOLE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE	11
III.4. UN NOUVEAU PLAN CADRE POUR L'ÉDUCATION PRÉCOCE	11
III.5. POUR DES PROGRAMMES MODERNES AU PLUS PRÈS DES PRÉOCCUPATIONS DE LA SOCIÉTÉ	11
III.5.1. HUIT COMMISSIONS NATIONALES DES PROGRAMMES À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	11
III.5.2. UN CONSEIL NATIONAL DES PROGRAMMES	12
III.6. LES NOUVEAUX MATÉRIELS DIDACTIQUES	12
IV. MODERNISATION DU LYCÉE	13
IV.1. RÉFORME DES CLASSES INFÉRIEURES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL : DES COURS DE BASE ET DES COURS AVANCÉS EN LANGUES ET EN MATHÉMATIQUES	13
IV.2. RÉFORME DES CLASSES SUPÉRIEURES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	14
IV.2.1. NOUVELLES SECTIONS ET FORMATIONS (<i>LIRE AUSSI LE POINT II.1.3.</i>)	14
IV.2.2. ADAPTATION DES MODALITÉS DE L'EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES ET CERTIFICATION PLUS COMPLÈTE	14
IV.2.3. OFFRE LINGUISTIQUE ADAPTÉE EN 4 ^E ESG ET 3 ^E ESG	14
V. DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE PÉRISCOLAIRE AU LYCÉE	15
V.1. UN ENCADREMENT PÉRISCOLAIRE RENFORCÉ	15
V.2. DEUX NOUVEAUX PÔLES POUR LA LUXEMBOURG TECH SCHOOL	15
VI. PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES	16
VI.1. QUATRE NOUVEAUX CENTRES DE COMPÉTENCE POUR LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS SPÉCIFIQUES	16
VII. ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL DES ÉLÈVES	16
VII.1. UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL DES ÉLÈVES DANS LES LYCÉES	16
VIII. AIDE À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE	17

VIII.1.	SIX CENTRES DE PRISE EN CHARGE SOCIO-ÉDUCATIVE INTENSIVE	17
IX.	ACCUEIL DE L'ENFANCE	17
IX.1.	MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE QUALITÉ PÉDAGOGIQUE	17
IX.2.	DES MINI-CRÈCHES POUR PROPOSER DES STRUCTURES D'ACCUEIL CONVIVIALES AUX ENFANTS DE 0 À 12 ANS	18
X.	GOVERNANCE	18
X.1.	DONNER LA PAROLE AUX ACTEURS SCOLAIRES	18
IX.1.1	UN OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ SCOLAIRE.....	18
IX.1.2	UNE REPRÉSENTATION NATIONALE DES PARENTS.....	19
IX.1.3	UN COLLÈGE UNIQUE DES DIRECTEURS DE LYCÉE.....	19
X.2.	UN MÉDIATEUR SCOLAIRE AU SERVICE DES ÉLÈVES.....	19

I. SOUTIEN AUX FAMILLES

Un des objectifs prioritaires du gouvernement est de mettre en œuvre une politique en phase avec les réalités et les vécus quotidiens des parents. Le but est de soutenir notamment les jeunes familles à des moments charnière de leur vie, pendant lesquels ils doivent concilier l'éducation de leurs enfants, leur carrière professionnelle et le financement d'un logement. Deux mesures phares ont été lancées pour répondre à ce défi. Depuis 2017, les parents des enfants qui fréquentent une crèche bénéficient d'un allègement financier grâce à l'introduction de 20 heures d'encadrement gratuit par semaine et l'adaptation des barèmes des chèques-service d'accueil. S'y ajoute maintenant la gratuité des manuels scolaires au lycée.

I.1. Des manuels scolaires gratuits pour les lycéens

À partir de la rentrée 2018-2019, les manuels scolaires obligatoires sont gratuits pour tous les élèves de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle. Le gouvernement soulage ainsi financièrement toutes les familles jusqu'à 450 euros par année scolaire et par enfant, en fonction des classes et des ordres d'enseignement. La gratuité de l'enseignement est renforcée, dans la continuité de ce qui existe à l'enseignement fondamental.

La gratuité des manuels scolaires au lycée n'a aucun impact sur les allocations de rentrée scolaire ni sur d'autres aides financières. Elle constitue un avantage net pour les familles.

Une application en ligne, avec un accès personnalisé et sécurisé pour l'élève, permet de sélectionner les manuels qui peuvent ensuite être retirés en librairie, sans déboursier d'argent.

L'utilisation durable et responsable des manuels est encouragée. L'élève qui a recours à des livres d'occasion est récompensé par un bon pour acheter du matériel scolaire à hauteur de 50 % de la valeur neuve des manuels non sélectionnés.

II. DIVERSIFICATION DE L'OFFRE SCOLAIRE

L'ambition du gouvernement est de proposer une école publique et gratuite, avec du personnel de l'Éducation nationale, qui réponde aux besoins de tous les résidents, peu importe de quels horizons culturels, sociaux ou linguistiques ils viennent. Il se dessine aujourd'hui les contours d'un paysage scolaire aussi diversifié que le sont les élèves.

II.1. Nouvelles offres

II.1.1. Deux nouvelles écoles ouvrent leurs portes à Clervaux et à Mondorf-les-Bains

Le Lycée Edward Steichen à Clervaux (LESC)

Le Lycée Edward Steichen se présente comme « le lycée du 21^e siècle » avec un profil orienté vers l'acquisition des compétences-clés du 21^e siècle (créativité, entrepreneuriat...), l'éducation aux médias et les nouvelles technologies les nouvelles technologies. Le lycée est un pôle *Future Hub* qui

propose entre autres la section I, Informatique et communication. Tous les élèves bénéficient de la mise à disposition d'un I-Pad. Le LESC fonctionne en journée continue et peut accueillir les élèves de 7 à 19 heures.

L'offre scolaire couvre l'enseignement secondaire classique (ESC) et général (ESG), y compris la voie de préparation, ainsi que l'enseignement européen public (voir aussi point II.1.2). À terme s'ajoutera une offre en formation professionnelle.

Le lycée accueille 183 élèves pour la rentrée 2018-2019, répartis dans les classes suivantes : deux classes de 7^e ESC, trois classes de 7^e ESG, trois classes de la voie de préparation, une classe de 3^e ESC en section I, deux classes de la première année du secondaire de l'enseignement européen (sections germanophone et anglophone), une classe d'accueil pour les élèves nouvellement arrivés au pays et deux classes de cohabitation pour les élèves à besoins spécifiques.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°1 / 2018 p.25)

L'École internationale de Mondorf-les-Bains (EIMLB)

L'École internationale de Mondorf-les-Bains (EIMLB) est une école publique luxembourgeoise basée sur le modèle des écoles européennes publiques agréées. Multiculturelle, plurilingue et ouverte sur la société, l'EIMLB encourage l'apprentissage autonome de ses élèves.

L'EIMLB fonctionne en journée continue et accueille les élèves du lundi au vendredi de 7 à 19 heures.

L'école ouvre ses portes à 75 élèves pour la rentrée 2018-2019, répartis dans les classes suivantes : deux classes de la première année de l'école primaire (sections francophone et anglophone) et trois classes la première année de l'enseignement secondaire européen (sections francophone, anglophone et germanophone).

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°2 / 2018 p.27)

II.1.2. Des nouvelles classes européennes agréées ouvrent dans trois écoles

Trois lycées proposent à partir de la rentrée 2018-2019 un enseignement européen public, sur le modèle des classes européennes agréées qui fonctionnent déjà à l'École internationale de Differdange et d'Esch :

- le Lënster Lycée à Junglinster (LLJ) propose une section anglophone et une section germanophone avec les classes de la première année de l'école secondaire (S1) ainsi que les 5 années de l'enseignement primaire (P1-5) ;
- le Lycée Edward Steichen à Clervaux (LESC) démarre avec des classes de la première année de l'école secondaire (S1) dans les sections francophone et germanophone ;
- le Lycée à Mondorf-les-Bains propose des sections francophone, anglophone et germanophone avec les classes de la première année de l'école secondaire (S1) ainsi que de la première année de l'école primaire (P1) (sauf pour la section germanophone).

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°1 / 2018 p.20-21)

II.1.3. À l'enseignement secondaire classique et général

Des adaptations aux sections existantes à l'enseignement secondaire classique :

- au Lycée Michel Rodange (LMRL) : possibilité de suivre un cours de 4^e langue vivante dans les sections B à G ;
- au Lycée classique d'Echternach (LCE) : introduction d'une branche « éducation aux médias » en section A (langues vivantes);
- au Lycée Josy Barthel à Mamer (LJBM): en section G (sciences humaines et sociales), possibilité de suivre des cours orientés vers l'architecture et l'urbanisme ou vers la communication et les médias.

De nouvelles sections à l'enseignement secondaire général :

- section « gestion de l'hospitalité » à l'École d'hôtellerie et de tourisme Luxembourg (EHTL) ;
- section « architecture, design et développement durable » au Lycée Josy Barthel à Mamer (LJBM) ;
- section « sciences environnementales » au Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT) ;
- section « sciences sociales » créée à la rentrée 2014 à partir de la classe de 2^e ESG, la section prépare aux études d'éducateur et d'assistant social, de pédagogue et de psychologue ... Au vu du succès rencontré, la section sera proposée, à partir de la rentrée 2018-2019, dès la classe de 4^e ESG dans différents lycées ;
- section « sciences de la santé » à partir de la classe de 2^e ESG : jusqu'à présent, l'offre ne concernait que la classe de 1^{re} ESG. La section prépare par exemple aux études de kinésithérapeute, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de diététicien ...

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°1 / 2018 p.21)

Enseignement international

À partir de la rentrée 2018-2019, le Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette (LGE) propose un enseignement qui prépare au baccalauréat international en anglais, en complément de l'offre de l'Athénée de Luxembourg. Le cursus débute avec une classe de 6^e et une classe de 5^e.

II.1.4. À la formation professionnelle

- Modules préparatoires en *blended learning* : à partir de la rentrée 2018-2019, les modules préparatoires de la formation du technicien, nécessaires pour l'accès aux études supérieures, sont proposés en mode *blended learning*. Ainsi, 75% du travail peut être effectué à distance et 25% des cours sont organisés en présentiel.
- Deuxième voie de qualification pour le diplôme de technicien Administration et Commerce : le Lycée technique du Centre (LTC) propose une nouvelle formation pour adultes, dispensée en *blended learning*. Une partie des cours auront lieu en cours du soir et une autre partie à distance, en e-learning.
- la formation menant au DAP mécatronicien agri-génie civil : cette formation remplace la formation menant au diplôme d'aptitude professionnel (DAP) de mécatronicien de machines et

de matériels agricoles et viticoles et celle menant au DAP de mécatronicien de machines et de matériels industriels et de la construction.

II.2. Transposition des plans de développement scolaires dans les écoles et les lycées

À partir de la rentrée 2018-2019, les écoles fondamentales et les lycées mettent en œuvre les plans de développement de l'établissement scolaire (PDS) élaborés au cours de l'année passée.

Le PDS décrit l'offre scolaire et définit les démarches et actions entreprises par l'école ou le lycée, pour la réussite de leurs élèves. Le plan, qui porte sur trois années scolaires, est le fruit d'un processus participatif qui engage l'ensemble du personnel.

Le PDS s'inscrit dans le cadre de l'autonomie accrue accordée aux écoles et aux lycées pour leur permettre d'apporter des réponses adaptées aux besoins de leur communauté scolaire.

II.3. Nouvelles dénominations pour plusieurs lycées

- L'École de la 2^e chance (E2C) devient l'École nationale pour adultes (ENAD).
- Le Lycée technique hôtelier Alexis Heck (LTHAH) devient l'École d'hôtellerie et de tourisme Luxembourg (EHTL).
- Le Lycée technique d'Esch-sur-Alzette (LTE) devient le Lycée Guillaume Kroll (LGK).
- Le Lycée technique École de commerce et de gestion (LTECG) devient l'École de commerce et de gestion – School of Business and Management (ECG).
- Le Lycée technique privé Emile Metz (LTPEM) devient le Lycée privé Emile Metz (LPEM).

II.4. De nouveaux brevets de technicien supérieur (BTS, Bac+2)

- L'École d'hôtellerie et de tourisme Luxembourg lance un BTS en *hospitality management* dans la continuité de la section « gestion de l'hospitalité » offerte à l'enseignement secondaire général.
- Le Lycée des Arts et Métiers lance deux BTS, en *game programming and game design* et en *game art and game design*. Le premier est axé sur le volet informatique, le second sur le volet artistique. L'objectif est d'apprendre à concevoir et à réaliser des jeux vidéo, également dans le cadre du "*serious gaming*" qui peut trouver des applications notamment dans l'industrie automobile.
- Le Lycée des Arts et Métiers lance un BTS IoT - *Internet of things* pour préparer les étudiants au développement de systèmes IoT, tant d'un point de vue du développeur d'appareils électroniques que du point de vue de la sécurité, de la mise en oeuvre et de la maintenance.
- Le Lycée Guillaume Kroll (anc. LTE) lance un BTS en *Cloud computing* pour préparer les élèves à gérer une infrastructure cloud et ses services.

Le Lycée des Arts et Métiers et le Lycée Guillaume Kroll font partie des pôles *Future Hub*. Ce label est décerné aux lycées qui s'ouvrent aux technologies et à un apprentissage innovateur des sciences, en particulier des sciences informatiques.

III. QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DES APPRENTISSAGES

Les études internationales montrent que c'est par l'amélioration des pratiques d'enseignement en classe que l'on améliore la qualité des apprentissages. L'approche pédagogique ne peut toutefois être efficace que si l'enseignant peut recourir à des matériels didactiques et à des programmes modernes, adaptés aux développements sociétaux, à la numérisation croissante de la société et de l'école, au contexte linguistique particulier du Luxembourg, à l'évolution de l'enseignement supérieur et des exigences du monde du travail.

III.1. Apprentissage des langues

Dans la continuité du programme d'éducation plurilingue à la crèche, qui familiarise les enfants de 1 à 4 ans avec le luxembourgeois et le français, l'apprentissage des langues a été repensé aux cycles 1 et 2 de l'enseignement fondamental.

Nouveau recueil *Meng Sprooch(en), deng Sprooch(en), eis Sprooch(en)* au cycle 1:

À l'éducation précoce et préscolaire, les enfants de 3 à 6 ans développent leurs compétences linguistiques de façon naturelle, au fil des jeux, des activités de la vie quotidienne, des échanges avec leurs camarades ... dans le contexte multilingue de l'école luxembourgeoise. C'est pourquoi, au cycle 1, l'apprentissage des langues se concentre sur le développement des compétences orales en luxembourgeois, qui est la langue de communication principale, sur l'introduction au français parlé et sur la valorisation de la langue parlée par l'enfant à la maison. Le recueil *Meng Sprooch(en), deng Sprooch(en), eis Sprooch(en) – Sproochlech Bildung am éischte Cycle* a été retravaillé pour montrer comment transposer ces objectifs en classe.

« Salut, c'est parti » : nouvelle approche et nouveau matériel didactique au cycle 2.1

Un apprentissage progressif et cohérent du français a été mis en place dès le plus jeune âge et à travers l'ensemble du système éducatif. La nouvelle approche repose sur deux piliers :

- offrir plus de temps à l'enfant pour être à l'aise avec la langue et
- transmettre le plaisir de comprendre et de parler le français.

À la rentrée 2018-2019, la familiarisation avec le français est poursuivie au cycle 2 de façon exclusivement orale, dans la continuité du programme d'éducation plurilingue introduit à la crèche et de l'accès naturel et décontracté au français pratiqué au cycle 1.

Le nouveau matériel didactique multi-support *Salut, c'est parti !* a été élaboré pour amener les élèves du cycle 2.1 à apprendre progressivement à comprendre et à parler le français. En se basant sur des situations vécues, les élèves sont invités à utiliser la langue de façon naturelle et ludique. Il s'agit de proposer un cadre agréable pour une découverte vivante du français.

De la crèche au cycle 3, les enfants ont donc beaucoup plus de temps pour être en contact avec la langue avant de l'écrire. Ils sont ainsi mieux préparés, plus motivés et disposeront d'un vocabulaire plus grand au moment de l'apprentissage du français écrit, au cycle 3.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°2 / 2018 p.12-13)

III.2. Promotion de la culture luxembourgeoise

III.2.1. Une Journée du patrimoine culturel

À partir de l'année scolaire 2018-2019, toutes les écoles fondamentales et secondaires sont invitées à dédier une journée de l'année scolaire à la richesse culturelle du pays pour encourager les générations futures à connaître, à valoriser et à sauvegarder les traditions et la culture luxembourgeoises en tant que fondement commun de notre société multiculturelle. Les écoles et lycées définiront eux-mêmes leur offre. Du matériel pédagogique et des formations continues sont élaborés pour guider les enseignants.

La Journée du patrimoine culturel aura lieu chaque année, en principe entre le 1^{er} et le 14 juillet. Les années où le mardi de Pentecôte, jour de la Procession dansante à Echternach, tombe en dehors des vacances scolaires, la Journée du patrimoine culturel aura d'office lieu le mardi en question. Ce sera notamment le cas en 2019.

III.2.2. Des outils pour découvrir la culture luxembourgeoise en classe

Lucilin – une aventure à travers le Luxembourg

La plateforme *Lucilin* propose un voyage interactif à travers le Grand-Duché et sera gratuitement accessible à tous les élèves, sur tous les supports numériques, à partir de janvier 2019. En découvrant des informations relevant de la géographie, de l'histoire, de la politique, de la nature, des coutumes, de la culture, etc. les enfants et les adolescents pourront acquérir une culture générale du pays. *Lucilin* a été développé pour les élèves des cycles 3 et 4 de l'école fondamentale et peut être utilisée avec ou sans l'aide de l'instituteur.

Eis gebaute Welt – vu gëschter, haut a muer

Eis gebaute Welt propose des fiches et un « sac à dos d'activité » (instruments de mesure, craie, loupe, appareil photo, ...) pour partir avec les élèves de l'école fondamentale à la découverte de l'environnement bâti et du patrimoine architectural de leur commune. Une formation continue est proposée aux enseignants pour cette activité.

www.kulturgeschichte.lu

Le site internet *kulturgeschichte.lu* est basé sur une série de conférences organisées par l'Institut de langue et de littératures luxembourgeoises de l'Université du Luxembourg sous le titre « *Kulturgeschichte Lëtzebuerg* ». Les contributions des différents auteurs sont présentées de façon didactique pour être accessibles aux élèves de l'enseignement secondaire, mais aussi à toute personne intéressée du grand public. De nombreuses sources historiques, rassemblées avec le Centre nationale de l'audiovisuel (photos, enregistrements audio, films, etc.), enrichissent les textes.

III.2.3. Kulturama.lu

Le projet *kulturama.lu*, lancé en collaboration avec le ministère de la Culture, offre une solution durable pour faciliter en toute transparence aux enseignants et aux éducateurs des maisons relais l'accès à des ressources artistiques supplémentaires et aux artistes l'accès au milieu de l'éducation. La plateforme *kulturama.lu* propose une base de données composée d'artistes; une carte avec

l'implantation des institutions culturelles luxembourgeoises, pour une recherche géographique et l'agenda des programmes pour les enfants et les jeunes dans les institutions culturelles.

Le dispositif mis en place pour les projets élaborés dans les écoles et les lycées prévoit une collaboration étroite entre les artistes et les enseignants ainsi qu'une courte formation pédagogique et une indemnisation pour l'artiste. Cette indemnisation est prise en charge par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le ministère de la Culture.

III.3. L'école à l'ère du numérique

La plupart de nouveaux matériels didactiques comportent une dimension numérique (voir aussi point III.6) et plusieurs outils numériques ont été mis au point pour alimenter ou compléter l'enseignement en classe. *MathemaTIC* est un projet phare en la matière.

Le développement de *MathemaTIC* a été poursuivi et la plateforme numérique personnalisée pour apprendre et approfondir les mathématiques couvre désormais tout l'enseignement fondamental et les classes inférieures de l'enseignement secondaire classique et général. *MathemaTIC* se fonde sur une technologie de pointe qui s'adapte à chaque élève et propose des exercices en fonction de son rythme de progression. Les contenus ont été élaborés conformément au plan d'études et les programmes luxembourgeois.

La plateforme est disponible gratuitement sur ordinateur, tablette et smartphone en quatre langues – français, allemand, anglais, portugais – ce qui permet aux parents d'accompagner leur enfant dans ses apprentissages, sans la barrière de la langue. Des tutoriels et des exercices guidés facilitent l'utilisation.

III.4. Un nouveau plan cadre pour l'éducation précoce

Le plan cadre pour l'éducation précoce a été revu. Complémentaire au plan d'études qui définit les compétences à développer, il donne au personnel enseignant et éducatif des recommandations pédagogiques et didactiques qui portent sur les façons de concevoir l'enseignement et les apprentissages à l'éducation précoce.

Le nouveau plan cadre vise également à faciliter la cohérence et la continuité dans la prise en charge par les différents acteurs, à savoir le personnel de l'éducation précoce, les parents et le personnel des structures d'accueil. Ceci est une nécessité compte tenu du nombre élevé d'enfants qui fréquentent à la fois une crèche et une classe de l'éducation précoce. Le plan cadre peut en outre servir d'outil de référence pour la formation initiale, le stage d'insertion professionnelle ou encore la formation continue du personnel enseignant et éducatif.

III.5. Pour des programmes modernes au plus près des préoccupations de la société

III.5.1. Huit commissions nationales des programmes à l'enseignement fondamental

Les commissions nationales de l'enseignement fondamental commencent leur travail à la rentrée 2018-2019. Au nombre de huit – couvrant les sept domaines d'apprentissage des cycles 2 à 4 (langues, mathématiques, etc.) et le cycle 1 – elles ont pour mission de conseiller le ministre dans

toutes les questions relatives à l'enseignement des domaines de développement et d'apprentissage de l'enseignement fondamental.

Les commissions émettent des avis ou font des propositions sur le plan d'études (fixé par la loi), les méthodologies pédagogiques, le matériel didactique, les principes et modalités de l'évaluation, les épreuves communes, les évaluations externes ou les besoins en matière de formation continue.

III.5.2. Un Conseil national des programmes

Le Conseil national des programmes prendra ses fonctions au 2^e trimestre de l'année 2018-2019. Il est appelé à porter la voix de la société dans les discussions autour des enseignements à l'école. En d'autres termes, il confronte les exigences de la société avec les grandes orientations et les finalités des programmes scolaires.

Pour cela, il consulte les administrations et les organismes publics, les organisations, les associations ..., avec le soutien d'experts. Il peut également initier des forums avec les représentants de la société civile sur des sujets spécifiques liés aux programmes scolaires. Ces forums constituent un espace d'échanges et de débat qui rapproche l'école des mondes socio-économique, professionnel, associatif, scientifique et culturel.

III.6. Les nouveaux matériels didactiques

À l'enseignement fondamental

- « Salut, c'est parti » : le nouveau matériel didactique destiné aux élèves du cycle 2 propose une approche ludique pour l'apprentissage du français oral.
- « Leben und Gesellschaft – Vie et Société 4 » : le manuel destiné à l'enseignement du cours « Vie et société » au cycle 4 traite e.a. des questions sociales, d'éthique et d'actualité.
- « LUCILIN » : à partir de janvier 2019, l'application interactive en langue allemande permettra aux élèves du cycle 3 et 4 une découverte surprenante et ludique de l'histoire, de la culture et de la géographie du Grand-Duché du Luxembourg.
- « Educ'Arte » : le portail pédagogique de la chaîne culturelle européenne ARTE donne accès à une médiathèque gratuite pour tous les élèves et les enseignants et propose plus de 1000 émissions (documentaires, magazines, films d'animation) en français et en allemand.
- « Eis gebaute Welt – vu gëschter, haut a muer »: propose des fiches et un « sac à dos d'activité » (instruments de mesure, craie, loupe, appareil photo ...) pour partir avec les élèves de l'école fondamentale à la découverte de l'environnement bâti et du patrimoine architectural de leur commune.

À l'enseignement secondaire

- « MathemaTIC.lu » : la plateforme numérique d'apprentissage personnalisé et d'approfondissement des mathématiques est adaptée et accessible aux élèves des classes de 7^e et de 6^e de l'enseignement secondaire classique et général.

- learn.vieso.lu : à la fois application et plateforme numérique, learn.vieso.lu permet aux élèves et aux enseignants du cours de « Vie et Société » (classes de 7^e et 6^e) un accès au matériel de cours, à des exercices et des vidéos en rapport avec la matière étudiée.
- « Itinéraires » : le manuel de français s'adresse aux élèves de 3^e de l'enseignement secondaire général.
- « Bleu Blanc Rouge » : le manuel de grammaire française s'adresse aux élèves des classes de 6^e de l'enseignement secondaire classique.
- « www.profaxonline.com » : le site internet, destiné aux élèves des classes inférieures de l'enseignement secondaire (7^e-5^e), propose des modules d'apprentissage en orthographe et grammaire allemande, géographie, mathématiques, sciences humaines et sociales.
- « Educ'Arte » : le portail pédagogique de la chaîne culturelle européenne ARTE donne accès à un site de vidéo « à la demande » pour tous les élèves et les enseignants et propose plus de 1000 émissions en français et en allemand (documentaires, magazines, films d'animation).
- « Lëtzebuerger Kulturgeschichte - www.kulturgeschichte.lu » : le site didactique permet aux élèves du secondaire et au grand public de découvrir l'histoire culturelle du Grand-Duché du Luxembourg à travers différentes thématiques (la littérature, le théâtre, les médias, etc.).
- « Écologie des paysages luxembourgeois » : le manuel destiné au cours de biologie s'adresse aux élèves de la section C du cycle supérieur de l'enseignement secondaire classique.

IV. MODERNISATION DU LYCÉE

La rentrée 2018-2019 marque l'entrée en vigueur du dernier paquet de mesures de la réforme du lycée, placée sous le signe de la diversification de l'offre scolaire, d'une meilleure certification et de nouvelles offres linguistiques, tout en maintenant le principe de l'enseignement plurilingue.

IV.1. Réforme des classes inférieures de l'enseignement secondaire général : des cours de base et des cours avancés en langues et en mathématiques

Un nouveau système, plus flexible, permet à l'élève de suivre en mathématiques, en allemand et en français le niveau le plus adapté à son profil individuel. Il est ainsi appuyé dans les disciplines dans lesquelles il a des difficultés, mais aussi encouragé à progresser dans celles dans lesquelles il a des talents.

À partir de la rentrée 2018-2019, la 6^e ESG et la 5^e ESG sont adaptées.

En 6^e ESG, l'élève peut suivre l'allemand, le français et les mathématiques en cours de base ou en cours avancés. L'admission est décidée en fin de 7^e ESG, sur la base des résultats obtenus dans les disciplines concernées : cours de base pour une note entre 30 et 35 points, cours avancé pour une note supérieure à 40 points. Avec une note de 36 à 39 points, la décision appartient au conseil de classe, sur base de la motivation de l'élève et de son attitude face au travail.

En 5^e ESG, l'anglais s'ajoute aux disciplines offertes en cours de base et cours avancé.

IV.2. Réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire général

IV.2.1. Nouvelles sections et formations (*Lire aussi le point II.1.3.*)

De nouvelles sections tournées vers des métiers d'avenir sont organisées à l'initiative de plusieurs lycées, en collaboration avec le ministère et les partenaires scolaires. D'autres offres sont élargies.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°1 / 2018 p.19 et 21)

IV.2.2. Adaptation des modalités de l'examen de fin d'études et certification plus complète

Pour permettre aux élèves de se concentrer davantage sur les disciplines qu'ils présentent à l'examen et d'obtenir de meilleures notes, dès la session 2019, le nombre d'épreuves écrites à l'examen de fin d'études secondaires générales est réduit à six et les épreuves orales sont fixées à deux, dont une en langue et une dans une spécialité de la section. Les oraux sont organisés dans des disciplines également présentées à l'écrit. Le choix est effectué par le candidat, parmi certaines disciplines, au début du deuxième semestre.

Le diplôme de fin d'études est adapté pour mieux documenter le parcours et les efforts de l'élève. Un complément au diplôme mentionne l'ensemble des notes finales des disciplines de la classe de 1^{re}, mais aussi les disciplines étudiées en 2^e ESG, sans pour autant indiquer les notes de celles-ci. Les finalités de la section et de chaque discipline y sont décrites.

L'élève de l'ESG qui souhaite poursuivre des études supérieures étoffe ainsi son dossier de candidature auprès des universités et des écoles supérieures. Les élèves qui souhaitent entrer immédiatement dans la vie active disposent d'un document plus complet pour faire valoir leurs compétences.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°1 / 2018 p.22)

IV.2.3. Offre linguistique adaptée en 4^e ESG et 3^e ESG

Dans les sections à langue véhiculaire allemande, en classe de 4^e, l'enseignement du français est organisé en cours de base ou en cours avancé. Chaque élève profite ainsi de l'enseignement le plus adapté pour développer ses talents. La mesure s'inscrit dans la continuité de ce qui est prévu pour les classes inférieures de l'ESG (*voir point IV.1*). Elle s'applique à toutes les sections, à l'exception de la section administrative et commerciale, où le français est enseigné en cours avancé uniquement.

La même démarche sera appliquée en classe de 3^e pour l'année scolaire 2019-2020.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°1 / 2018 p.22)

V. DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE PÉRISCOLAIRE AU LYCÉE

L'école ne doit pas se limiter à transmettre du savoir. Le parcours au lycée doit aussi permettre aux élèves de développer leurs compétences personnelles et sociales, leur donner les moyens et l'envie de s'engager et de participer à la vie de leur école.

Cela passe par une offre scolaire diversifiée, mais aussi par une offre périscolaire efficace, accessible à tous et une culture de la participation des élèves.

V.1. Un encadrement périscolaire renforcé

À partir de la rentrée 2018-2019, chaque lycée dispose d'un service socio-éducatif en charge d'organiser l'encadrement périscolaire (activités culturelles, sportives, ...) pour les élèves. Du personnel supplémentaire a été mis à disposition des lycées à cet effet.

Dans son plan de développement de l'établissement scolaire (voir aussi point II.2), chaque lycée est en effet amené à développer une offre périscolaire en s'orientant d'après les principes de base fixés par un cadre de référence national. Le service socio-éducatif travaillera dans le cadre de cette démarche.

Des réflexions sont aussi menées au niveau du ministère pour généraliser le concept de *Jugendtreff*, tel qu'il en existe déjà dans certains lycées, encadré par le service socio-éducatif. Dans ces espaces de rencontre, aménagés hors du contexte purement scolaire, les élèves peuvent se détendre et organiser des activités variées avec leurs camarades, ou, s'ils le désirent, trouver des conseils auprès des éducateurs de leur lycée.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°2 / 2018 p.25/26)

V.2. Deux nouveaux pôles pour la Luxembourg Tech School

La Luxembourg Tech School ouvre deux nouveaux pôles au Lycée Josy Barthel de Mamer et au Lycée Edward Steichen de Clervaux. Lancée en 2016, la Luxembourg Tech School propose des cours extrascolaires axés sur les compétences informatiques et initie les jeunes de 15 à 19 ans – peu importe la section qu'ils fréquentent – à la programmation de jeux vidéo, à la gestion de bases de données et aux *FinTech*.

Neuf lycées participaient déjà au projet à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette. 80 élèves étaient inscrits en 2017-2018. L'offre est aujourd'hui élargie et décentralisée. À Mamer, les cours de la Luxembourg Tech School seront également accessibles aux élèves de l'école européenne voisine.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°1 / 2018 p.24)

VI. PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES

VI.1. Quatre nouveaux centres de compétence pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques

Le ministère a développé un dispositif cohérent de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques, suivant le principe de l'inclusion des élèves dans le système scolaire « régulier ». Le dispositif se décline sur trois niveaux : au niveau local, dans les écoles, au niveau régional, sous la coordination des directions de l'enseignement fondamental et au niveau national, avec les centres de compétences en psychopédagogie spécialisés.

Neuf centres de compétences encadrent et accompagnent les enfants et jeunes pour lesquels les efforts entamés au niveau local et régional ne suffisent pas. Cinq centres s'appuient sur des structures existantes.

Quatre nouveaux centres sont en fonction à partir de la rentrée 2018-2019 :

- le Centre pour le développement des apprentissages « Grande-Duchesse Maria Teresa », pour les élèves souffrant de dyslexie, de dyscalculie, de dyspraxie ... ;
- le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel, pour les élèves dits « surdoués » ou intellectuellement précoces ;
- le Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles du comportement et
- l'Agence pour la transition vers une vie autonome, pour accompagner et soutenir les jeunes et leurs parents lors des nouvelles étapes qui s'annoncent dans la vie active.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°1 / 2018 p.11)

VII. ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL DES ÉLÈVES

VII.1. Un cadre de référence pour l'accompagnement psycho-social des élèves dans les lycées

Dans les lycées, les services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS) œuvrent au bien-être psycho-social des jeunes ainsi qu'à la promotion de conditions favorables à l'apprentissage. Un cadre de référence oriente les activités de ces services d'après cinq grands domaines:

1. aide et conseil - accompagnement psycho-social et éducatif ;
2. prévention - promotion du bien-être à l'école ;
3. orientation - aide au développement des compétences transversales ;
4. inclusion - participation à l'inclusion scolaire de chaque jeune ;
5. équité sociale - réduction des inégalités sociales.

Le cadre décrit les conditions et méthodes pour créer des relations collaboratives entre les élèves, les enseignants, les familles et les professionnels du terrain.

VIII. AIDE À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE

VIII.1. Six centres de prise en charge socio-éducative intensive

Suite à un appel à projets lancé par le ministère aux prestataires du domaine de l'aide à l'enfance et à la famille, une cinquantaine de places sont créées pour accueillir des enfants qui, en raison d'un parcours de vie très difficile, souffrent de graves problèmes comportementaux et manifestent des comportements inadaptés en classe.

À court terme, six centres socio-thérapeutiques répartis au niveau régional (entre autres à Esch-sur-Alzette, Mersch, Grevenmacher, Wahlhausen et Schiffflange) offriront aux enfants et jeunes concernés un cadre et une prise en charge socio-éducative intensive en dehors du milieu scolaire. La prise en charge peut aussi bien être offerte dans une structure de jour que dans une structure de jour et de nuit. 24 places seront disponibles dès le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2018-2019. 24 places supplémentaires ouvriront au cours du 2^e trimestre.

Les structures sont gérées par des associations sans but lucratif : Anne asbl, arcus asbl, Croix-Rouge Luxembourgeoise, Fondation Lëtzebuurger Kannerduerf, Solidarité Jeunes, Telos asbl.

Les activités des centres socio-thérapeutiques visent à :

- offrir une prise en charge socio-éducative intensive adaptée à la situation personnelle de chaque enfant/jeune scolarisé et prenant en compte les facteurs externes qui ont mené à des situations de crise (situation familiale, contexte de vie de l'enfant ou du jeune scolarisé ...) ;
- promouvoir un échange permanent avec les acteurs de l'enseignement et avec les parents ;
- stabiliser l'enfant/ jeune scolarisé afin de permettre une réintégration dans l'école d'origine.

IX. ACCUEIL DE L'ENFANCE

Chaque enfant doit bénéficier d'une offre éducative favorable à son développement et à son épanouissement, quel que soit le service d'éducation et d'accueil (SEA) ou l'assistant parental qu'il fréquente. Tel est l'objectif du dispositif de qualité pédagogique que sont légalement tenus d'appliquer tous les prestataires du chèque-service accueil.

IX.1. Mise en œuvre du dispositif de qualité pédagogique

Le dispositif qui garantit la qualité pédagogique de l'accueil auprès de tous les prestataires du chèque-service accueil est désormais effectif. Les crèches, maisons relais et les assistants parentaux ont élaboré un concept d'action général respectivement un projet d'établissement conforme au cadre de référence national sur l'éducation non formelle des enfants.

Vingt-cinq agents régionaux ont été recrutés auprès du Service national de la jeunesse pour accompagner ce processus. Ils ont avisé tous les concepts d'action général et en vérifient la mise en pratique lors de leurs visites sur le terrain.

Les agents vérifient aussi la participation du personnel aux formations continues obligatoires. Ils consultent les autres outils de qualité, notamment le journal de bord, respectivement le rapport d'activité, qui documente les activités réalisées avec les enfants.

Au 31 décembre 2017, 822 services d'éducation et d'accueil (crèches, maisons relais, foyers de jour, maisons de jeunes ...) et 623 assistants parentaux étaient prestataires du chèque-service accueil.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°2 / 2018 p.8 et 9)

IX.2. Des mini-crèches pour proposer des structures d'accueil conviviales aux enfants de 0 à 12 ans

À partir du 1^{er} janvier 2019 pourront ouvrir des mini-crèches. Il s'agit de petites structures destinées à accueillir jusqu'à onze enfants – dont au maximum quatre bébés de moins d'un an – dans un environnement familial. Les mini-crèches seront gérées par une équipe de deux personnes qualifiées : un éducateur (gradué ou diplômé) et une personne ayant accompli une formation dans l'encadrement socio-éducatif d'enfants ou disposant d'un certificat de formation aux fonctions d'assistance parentale.

Elles pourront proposer un accueil et un encadrement continu de 5 h à 23 h et seront soumises au dispositif de qualité pédagogique mis en place par le ministère *(voir point précédent)*.

Contrairement aux assistants parentaux, les mini-crèches offriront le programme d'éducation plurilingue aux enfants de 1 à 4 ans. Les parents pourront donc profiter de 20 heures d'encadrement gratuit par semaine pendant 46 semaines par an.

X. GOUVERNANCE

Le défi d'adapter l'école aux besoins des jeunes et aux réalités d'aujourd'hui nécessite une réflexion collective. La définition de la politique éducative doit relever d'une démarche commune qui implique et responsabilise tous les acteurs intéressés. Plusieurs organes ont été créés pour donner une voix aux différents acteurs scolaires.

X.1. Donner la parole aux acteurs scolaires

IX.1.1 Un Observatoire de la qualité scolaire

L'Observatoire de la qualité scolaire a pour mission de superviser la qualité scolaire à tous les niveaux du système éducatif. Il n'évalue pas le travail individuel des enseignants, mais examine l'organisation et le fonctionnement des écoles, des lycées et des services du ministère chargés de l'enseignement. Il analyse également les études nationales et internationales. En rassemblant, en toute neutralité et en toute indépendance, des données objectives fondées sur la recherche, il participe à dégager des pistes à long terme en matière de politique éducative.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°1 / 2018 p.28)

IX.1.2 Une représentation nationale des parents

Les premières élections pour désigner une représentation nationale des parents seront organisées en 2018-2019. La représentation nationale a pour objectif de renforcer la culture de coopération entre l'école et les parents d'élèves en créant une représentation démocratiquement élue, qui impliquera chaque ordre d'enseignement. Elle assumera le rôle de porte-parole des parents et de conseil auprès du ministre de l'Éducation nationale.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°2 / 2018 p.24)

IX.1.3 Un collège unique des directeurs de lycée

Afin d'améliorer et de faciliter le dialogue avec le ministère, un collège des directeurs unique regroupe les directeurs de l'enseignement secondaire classique et l'enseignement secondaire général. Son fonctionnement est redéfini pour plus d'efficacité.

X.2. Un médiateur scolaire au service des élèves

À partir de la rentrée 2018-2019, le médiateur scolaire intervient en toute indépendance pour résoudre les conflits entre les élèves les plus exposés à l'échec scolaire et l'école.

Le médiateur et son service au maintien, à l'inclusion et à l'intégration scolaires peuvent traiter des réclamations qui concernent :

- le maintien à l'école des élèves menacés par le décrochage scolaire et risquent de quitter l'école sans qualification ;
- l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques à l'école fondamentale ou au lycée ;
- l'intégration des élèves issus de l'immigration, qui n'ont pas passé toute leur scolarité au Luxembourg et n'ont pas les compétences nécessaires en allemand, en luxembourgeois ou en français pour suivre l'enseignement « régulier ».

Le médiateur intervient dans les situations où l'école n'offre pas de formation adéquate à l'élève, qu'elle n'a pas fonctionné conformément à la mission qu'elle doit assurer ou lorsque l'école ou les services du ministère de l'Éducation nationale ont mal appliqué les lois, les règlements ou les instructions en vigueur.

(Lire aussi dans EDI- Infomagazin fir Elteren n°2 / 2018 p.22/23)

Retrouvez l'actualité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sur www.men.lu et sur Facebook